

ORIENTATION 4 : AUGMENTER L'UTILISATION DE MODES DE TRANSPORT ALTERNATIFS À LA VOITURE POUR L'ENSEMBLE DE LA CLIENTÈLE

Objectif : 4.1 Augmenter les déplacements alternatifs à la voiture (à pied, en vélo, en taxi, en autobus et en covoiturage)	
Action	État de la situation (dernière mise à jour : novembre 2010)
4.1.A Mettre en œuvre la stratégie de Gestion intégrée des déplacements dans le Vieux-Québec	<p><i>Transport en commun – autobus touristiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement de stationnements périphériques pour les autobus touristiques (Maison de la découverte sur l'avenue Wilfrid-Laurier, Anse-aux-Foulons, parc Victoria, etc.); ▪ Réglementation du stationnement des autobus touristiques dans le Vieux-Québec (marche au ralenti et débarcadères 10 minutes); ▪ Émission du dépliant annuel d'information à l'attention des chauffeurs d'autobus touristiques; ▪ Patrouille touristique du Service de police; ▪ Répartiteurs d'autobus touristiques en période estivale; ▪ Objectif de réduction du nombre de passages d'autobus touristiques dans le quartier de 60 % : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de 55 % des passages d'autobus : en 2000, 58792 passages, en 2010, 26 371 passages, entre juin et octobre.
	<p><i>Transport en commun – autobus RTC</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Parcours Écolobus <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarification avantageuse/1 \$ ▪ Arrêt à la Maison de la découverte (avenue Wilfrid-Laurier) ▪ Nouveaux trajets actuellement à l'étude ▪ Aménagement des voies réservées sur Saint-Paul/Quai Saint-André/Dalhousie
	<p><i>Autres mesures</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Signalisation touristique en place : principe d'acheminement des automobilistes

PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER VIEUX-QUÉBEC HAUTE-VILLE, BASSE-VILLE ET CAP-BLANC

Objectif : 4.1 Augmenter les déplacements alternatifs à la voiture (à pied, en vélo, en taxi, en autobus et en covoiturage)	
Action	État de la situation (dernière mise à jour : novembre 2010)
	<p>vers les grands parcs de stationnement à l'extérieur des murs;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de signalisation dynamique des stationnements publics majeurs du secteur en cours (information aux automobilistes sur la disponibilité ou non de places de stationnement); ▪ Projet de lien mécanique cyclo-piéton dans le secteur des bretelles de l'autoroute Dufferin/Avenue Honoré-Mercier.
4.1.B Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de mobilité durable (adoption prévue en décembre 2010)
4.1.C Finaliser l'aménagement de la piste cyclable en Basse-Ville et au Cap-Blanc	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Piste cyclable réalisée (réaménagée en 2007 dans le secteur du bassin Louise)
4.1.D Réaliser et mettre en œuvre le plan directeur du réseau cyclable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En cours de réalisation
4.1.E Réévaluer les normes réglementaires du stationnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le règlement harmonisé d'urbanisme (R.V.Q. 1400), en vigueur depuis août 2009, est davantage restrictif sur le nombre de cases de stationnement à aménager pour le type « urbain dense » : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plafond normatif pour la majorité des fonctions (bureaux, commerces, etc.); ▪ Aucun plafond pour la fonction résidentielle.
4.1.F Réviser les politiques de subventions au stationnement destinées aux travailleurs du quartier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Ville de Québec, en accord avec les orientations du plan de mobilité durable, devrait tendre à favoriser l'usage de moyens alternatifs de transport pour ses employés (et collaborer à d'autres <i>programmes-employeurs</i>).
4.1.G Élaborer et mettre en œuvre un plan de circulation et un plan de piétonisation du quartier (qui dissuade la promenade)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un comité circulation et transport du conseil de quartier a été créé afin de cibler des problématiques qui seront analysées par la Ville de façon spécifique.

PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER VIEUX-QUÉBEC HAUTE-VILLE, BASSE-VILLE ET CAP-BLANC

Objectif : 4.1 Augmenter les déplacements alternatifs à la voiture (à pied, en vélo, en taxi, en autobus et en covoiturage)	
Action	État de la situation (dernière mise à jour : novembre 2010)
4.1.H Retirer l'usage commercial de stationnement de surface	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisé : la réglementation prévoit que les stationnements commerciaux doivent être intérieurs à 100 %. Les stationnements extérieurs existants bénéficient de droits acquis.

Objectif : 4.2 Contraindre et réduire le nombre de déplacements motorisés (générateurs de pollution et les inconvénients liés à la voiture, au camionnage, aux autobus touristiques et à la motocyclette)	
Action	État de la situation (dernière mise à jour : novembre 2010)
4.2.A Mettre en œuvre des mesures visant la réduction de la vitesse des véhicules (voitures et camions) sur le boulevard Champlain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaménagement de la géométrie : réduction de la largeur de chaussée et saillies de trottoirs. ▪ Vitesse prescrite à 50 km/h (normatif) et synchronisation des feux à cette vitesse.
4.2.B Maintenir l'application du règlement concernant les heures de livraison des camions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement en application depuis novembre 2006. ▪ Présence policière continue (patrouille touristique).
4.2.C Sensibiliser à une meilleure gestion des déplacements des camions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement sur l'interdiction de circulation des camions en transit sur le boulevard Champlain (saison estivale).
4.2.D Élaborer une stratégie des déplacements et des stationnements pour le 400e	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions prises en 2008.
4.2.E Synchroniser les feux de circulation de l'axe formé des rues Dalhousie, du quai Saint-André et du boulevard Charest jusqu'au boulevard Langelier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Boulevard Charest : synchronisé de la rue Rioux au boulevard Langelier; ▪ Rue du Marché Champlain et boulevard Champlain : synchronisé de la rue des Traversiers vers l'ouest; ▪ Rue Dalhousie : non synchronisée entre des Traversiers et Rioux à cause des feux piétons sur appel à Place de Paris et devant le musée de la Civilisation.

PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER VIEUX-QUÉBEC HAUTE-VILLE, BASSE-VILLE ET CAP-BLANC

Objectif : 4.3 Améliorer l'accessibilité au stationnement pour les résidents	
Action	État de la situation (dernière mise à jour : novembre 2010)
4.3.A Revoir le système d'attribution des vignettes et leur mode de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorations annuelles de la vignette autocollante pour contrer la fraude; ▪ Meilleur contrôle des pièces justificatives au renouvellement : Vieux-Québec en 2011.
4.3.B Diffuser l'information relative aux modalités existantes pour les résidents et les visiteurs (carnets de billets et lors d'opération de déneigement)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Depuis 2008, le site Internet de la Ville comprend une liste des stationnements (publics et privés) du centre-ville ouverts au public et des modalités d'utilisation de ces derniers durant les opérations de déneigement. http://www.ville.quebec.qc.ca/actualites/operation_deneigement/docs/stationnements_hiver_0910.pdf ▪ Tarification mensuelle spéciale pour les résidents (fixée par la Ville) dans les parcs de stationnement d'Youville, Dalhousie et Hôtel-de-Ville.
4.3.C Poursuivre la stratégie de mise en œuvre d'information et de signalisation des stationnements publics	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de signalisation dynamique des stationnements publics majeurs du secteur en cours (information aux automobilistes sur la disponibilité ou non de places de stationnement).
4.3.D Diffuser l'information relative à l'attribution de vignettes pour les utilisateurs de Communauto	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des vignettes de stationnement sur rue sont disponibles sur demande de Communauto.
Secteur colline Parlementaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Révision de la réglementation du stationnement sur l'avenue Wilfrid-Laurier en 2010, entre place George V Ouest et le cours du Général-De Montcalm (introduction de la vignette de stationnement pour les résidents) et ajout de places disponibles la nuit, entre place George V Est et Ouest.